

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Gérard MARIGNANE, Mme Jeanne PLANEL, Mme Claude MENEVAUT, M. Dominique BROSSARD, M. Alexandre ROMEO, M. Eric BERNIGAUD, M. Gilles MAIGNANT, M. Michaël ROSA, Mme Valérie BARDY, M. Luca BOUZALMATE, Mme Maïmouna BONNEFOND, M. Robert TOMBAKDJIAN, M. David KOREN.

Etaient représentées : Mme Laurence LASSOUQUE a donné pouvoir à Mme Monique DEGRANDI,
Mme Olivia VITETTA a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,
Mme Caroline GRICOURT a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET,
Mme Geneviève CUNY a donné pouvoir à David KOREN.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 25 / votants : 29

Rapporteur : M. le Maire

13- CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE CADASTREE
SECTION B N°361 – LIEU-DIT FERION BAS
AU PROFIT DE LA SOCIETE TOTEM

La commune de Levens est propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°361, située au lieu-dit « Férian Bas ».

Une convention d'occupation de cette parcelle en date du 30 novembre 1981 a été signée entre l'Etat et la commune de Levens afin d'y installer un pylône hertzien de 12 mètres avec réflecteur plan de 16 m². Ce contrat a été conclu pour une durée initiale de 30 ans à compter du 1^{er} octobre 1981, renouvelable par tacite reconduction.

Depuis le 1^{er} novembre 2021, l'entreprise TOTEM France a repris la gestion des sites précédemment assuré par Orange.

L'opérateur TOTEM souhaite donc établir un nouveau contrat en remplacement de celui établi en 1981.

L'occupation de ce foncier communal est donc définie dans le cadre de la présente convention établie entre la commune de Levens et l'entreprise TOTEM France.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant occupation de la parcelle cadastrée section B n°361 avec l'entreprise TOTEM France.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Antoine VERAN.

